

Le lundi sept juin deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 31 mai 2021, par voie électronique.

Présents : Madame MARSALUT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline, THIOULET Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David, MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence, CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur CHEVALLIER Jérémy

Ordre du jour :

- ◆ Participation financière mensuelle de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages
- ◆ Décision modificative n°2021-01
- ◆ Mise en place d'un contrat aidé
- ◆ Mise à disposition de l'ancien terrain de boules
- ◆ Remplacement du représentant de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les Communes d'AIRVAULT, AVAILLES-THOUARSAIS, IRAIS et SAINT-GÉNÉROUX
- ◆ Choix de l'entreprise retenue concernant l'aménagement de la place du quai de bus (phase 2)
- ◆ Questions diverses

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 26 avril 2021 : Néant

CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES (7.6)

Participation financière mensuelle de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer comme tous les ans sur le montant mensuel de la participation financière de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages de mai à décembre 2021.

Madame Le Maire rappelle le montant de janvier à avril 2021 qui est de 3 595,53 €, celui de mai à décembre sera de 3 159,96 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le montant mensuel de la participation financière au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages de mai à décembre 2021, d'un montant de 3 159,96 €.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1)**Décision modificative n° 2021-01**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un virement de crédits de chapitre à chapitre, indispensable au bon fonctionnement des services par le biais d'une décision modificative.

Madame Le Maire propose la décision modificative n°2021-01 du budget de l'exercice 2021 d'un montant de 20 000,00 € en investissement pour couvrir les dépenses concernant la création du réseau d'eau pluviale et de l'allée piétonne sur la route de SAINT-GÉNÉROUX.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2021-01 du budget de l'exercice 2021.

Délibération n° D2021-021

FONCTION PUBLIQUE (4.2)**Mise en place d'un contrat aidé**

Les Communes d'IRAIS et de SAINT-GÉNÉROUX souhaitent mutualiser un agent contractuel technique polyvalent pour renforcer les besoins occasionnels des agents communaux, faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité.

L'idée est de recruter un agent à hauteur de 32 heures hebdomadaires, en alternance une semaine à IRAIS, une semaine à SAINT-GÉNÉROUX ...

La Commune d'IRAIS sera l'employeur et une participation financière sera demandée auprès de la Commune de SAINT-GÉNÉROUX, après déduction de l'aide financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le recrutement d'un agent en contrat aidé ainsi que le principe de mutualisation avec la Commune de SAINT-GÉNÉROUX et donne délégation à Madame Le Maire pour signer la convention de mise à disposition et tout document s'y afférent.

Délibération n° D2021-022

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.3)**Mise à disposition de l'ancien terrain de boules**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur MILLASSEAU Jean-Michel concernant une mise à disposition de l'ancien terrain de boules, référence cadastrale YB 22, d'une superficie totale de 2 hectares afin d'entreposer des matériaux dans le cadre de son activité professionnelle.

Madame Le Maire rappelle le prix de l'hectare, 100 €, appliqué aux baux communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande de Monsieur MILLASSEAU Jean-Michel, décide d'appliquer le tarif habituel pour le fermage, à raison de 100 € l'hectare, et dit que l'entretien du terrain revient à la charge de Monsieur MILLASSEAU Jean-Michel, à partir du 1^{er} juin 2021.

Délibération n° D2021-023

Remplacement d'un représentant de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les Communes d'IRAIS, SAINT-GÉNÉROUX, AIRVAULT et AVAILLES-THOUARSAIS

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une erreur matérielle sur la nomination d'un représentant à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les Communes d'IRAIS, SAINT-GÉNÉROUX, AIRVAULT et AVAILLES-THOUARSAIS, lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2021.

En effet, Monsieur CHEVALIER Jean-Robert a déjà été nommé par la Chambre d'Agriculture.

Il convient donc de remplacer Monsieur CHEVALIER Jean-Robert par un autre propriétaire forestier d'IRAIS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement de Monsieur CHEVALIER Jean-Robert, représentant suppléant à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les Communes d'IRAIS, SAINT-GÉNÉROUX, AIRVAULT et AVAILLES-THOUARSAIS. Monsieur LETARD Éric est élu à l'unanimité.

Délibération n° D2021-024

MARCHÉ PUBLIC (1.1)

Choix de l'entreprise retenue concernant les travaux d'aménagement de la place du quai de bus (phase 2)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la place du quai de bus (phase 2) : COLAS et EIFFAGE.

Madame Le Maire demande aux membres d'analyser ces deux offres et de retenir la société qui entreprendra lesdits travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la société COLAS en fonction des éléments dont il dispose et donne délégation à Madame Le Maire pour signer tout document s'y afférent.

Délibération n° D2021-025

QUESTIONS DIVERSES

1/ Fête nationale du 14 juillet : les membres souhaitent organiser le 14 juillet sur la Commune avec un pique-nique fourni par l'habitant au sein de la cour de la salle des fêtes.

2/ Argent de poche : les membres ont décidé de ne pas mettre en place le dispositif « argent de poche » pour l'été 2021.

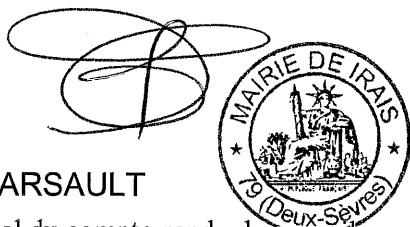
3/ La date du prochain conseil municipal : 05 juillet 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Hélène MARSAULT

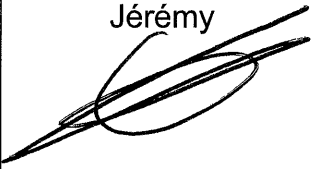


Jérémy CHEVALLIER

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2021-020	Participation financière mensuelle de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages	7.6
D2021-021	Décision modificative n° 2021-01	7.1
D2021-022	Mise en place d'un contrat aidé	4.2
D2021-023	Mise à disposition de l'ancien terrain de boules	3.3
D2021-024	Remplacement d'un représentant de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les Communes d'IRAIS, SAINT-GÉNÉROUX, AIRVAULT et AVAILLES-THOUARSAIS	5.3
D2021-025	Choix de l'entreprise retenue concernant les travaux d'aménagement de la place du quai de bus (phase 2)	1.1

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

MARSAULT Hélène	CHEVALLIER Jérémy 	DESCHAMPS Pauline	THIOLLET Maryline
CHEVALIER Jean- Robert	PICARAT David	MILLASSEAU Jean-Michel	BAUDON Brigitte
CHABOSSEAU Laurence	CHEVALLIER MILLON Anaïs	INGRAND Hervé	